



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 13/06/23

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSPORT DESTINÉE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE DANS LE LOIRET

Les services de l'Etat, les parquets d'Orléans et de Montargis ainsi qu'un groupement de compagnies de taxis signent une convention ce mardi 13 juin 2023. Ce dispositif vise à assurer le transport des femmes victimes de violences conjugales dans le Loiret.

Il a pour objectif de faciliter la mobilité de ces femmes et leurs enfants résidant en milieu rural pour accélérer leur mise à l'abri.

"Pour solliciter un transport : un numéro d'appel : le 115"

Le département du Loiret connaît une augmentation des atteintes aux personnes qui s'explique principalement par la hausse, depuis 2017, du nombre de victimes **déclarées** de violences intrafamiliales et de violences sexuelles. On recense également une augmentation de ces victimes en secteur rural.

Une prise en charge sur tout le territoire des femmes mais aussi de leurs enfants :

Ce dispositif permet aux victimes de violences conjugales sans ressource financière immédiate de se déplacer en urgence (moins de deux heures) pour quitter son domicile si nécessaire.

3 associations et 5 sociétés de taxis (une trentaine de chauffeurs) implantées sur tout le

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

département sont partenaires de l'action. Auparavant, une seule société de taxi prenait en charge l'ensemble des situations du département.

Un maillage innovant entre les acteurs :

Les déplacements pourront s'effectuer :

- vers un hébergement d'urgence,
- vers les Unités médico judiciaires (UMJ) du Centre Hospitalier Régional D'Orléans (CHRO), ou du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise (CHAM)
- vers les tribunaux judiciaires d'Orléans ou de Montargis dans le cadre de l'attribution d'un dispositif de protection (téléphone grave danger) ou vers les audiences en comparution immédiate ou convocation par procès-verbal (CPPV).

La signature de cette convention permettra également de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide, si besoin, aux hôpitaux.

A titre expérimental, cette convention avait été testée en 2022, pour des orientations vers l'hébergement d'urgence, puis vers les hôpitaux et tribunaux.

« Les besoins ont malheureusement dépassé les projections : 66 personnes en 2022 ont été transportées (femmes et enfants). Il y a donc un besoin en termes de maillage sur l'accès aux droits : Nous avons donc associé la justice à l'ensemble de ce travail puis mobilisé les fédérations de taxis afin de trouver de nouveaux partenaires, nous avons également mobilisé de nouveaux financeurs (FIPD et DDETS), puis proposé à IMANIS de porter la convention » Propos du directeur de cabinet de la préfecture, Franck Boulanjon

Lors de la signature, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) sensibilisera les chauffeurs de taxi à la thématique des violences conjugales (compréhension de la problématique et posture professionnelle).

Les signataires :

L'État,

Le Parquet, procureure de la République près le tribunal judiciaire d'ORLEANS

Procureur de la République près le tribunal judiciaire de MONTARGIS

L'association Imanis, gestionnaire du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO-115)

L'association Aide aux victimes du Loiret

L'association du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Loiret (CIDFF),

Les sociétés contractantes Ces sociétés feront appel à leurs chauffeurs

Allo taxi vialatte à Coullons, Clic taxis Orléans, Joss taxi Francky à Varennes Changy

Taxis Florindo Manuel à Pithiviers, Taxi saint fiacre à Olivet.